



**VIGNERONS** : l'association sollicite une utilisation de la salle des fêtes.

**SOLIDARITE ENTRAIDE TRICASTINE** : Une subvention de 50 € est demandée par cette association implantée à St Paul 3 Châteaux qui intervient auprès des familles en difficultés et notamment pour ses actions liées au logement (gestion de 5 logements). Il est décidé de confier ce dossier au CCAS de la commune.

**PERSONNEL COMMUNAL** :

2 agents sont en arrêt maladie au service technique.

Il convient de pallier au manque de personnel en recrutant un contractuel.

Une délibération est prise à l'unanimité pour un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet d'une durée maximale de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**EGLISE** :

Une réunion est programmée le 1<sup>er</sup> juin avec les services de la DRAC, l'architecte et les bureaux de contrôles. Les documents provisoires du dossier de consultation des entreprises (DCE) transmis par l'architecte seront examinés.

Concernant le financement des travaux, Mr le Maire rappelle les subventions accordées et précise que l'aide attendue au titre de la réserve parlementaire/ministérielle est compromise.

L'offre pour le diagnostic « amiante » avant travaux a été retenue auprès de « Mistral diagnostic immobilier de St Paul 3 Châteaux.

**IMMEUBLE MOURALIS** :

Le rapport diagnostic AMIANTE préalable à la cession du bâtiment a été reçu. Me FONTAINE, notaire, a fait savoir qu'une date pouvait être programmée pour la signature du compromis de vente avec Mr DUBOIS Aymeric.

**ENTREES DE VILLAGE** :

Une réunion s'est tenue le 12 mai dernier avec les services (DDT- Bureau d'études NALDEO, élus).

Examen des plans du projet du bureau d'étude NALDEO et visite sur place.

Route de Visan : Détermination de l'emprise du projet, prise en compte du muret côté Mr MARTIN à définir. Nature des travaux en agglomération et hors agglomération. Bordures trottoirs conseillées pour délimiter d'avantage et attirer l'attention des automobilistes.

Route de Valréas : Intersection à revoir par le département au niveau du chemin de « verrat ». Sortie dangereuse vers le village.

Aménagement des bas-côtés gauche et droits.

Comment faire ralentir en amont entre le dancing et l'entrée de l'agglomération ? Un plateau traversant hors agglomération n'est pas accepté par le département.

Les propriétaires concernés par l'emprise au sol du projet seront contactés.

**INTERCOMMUNALITE** :

Dans le cadre de la loi Notre, l'intercommunalité doit avoir davantage de compétences optionnelles pour être en conformité. 2 nouvelles compétences doivent ainsi être prises avant mai 2017 et 1 nouvelle avant la fin de l'année.

Les compétences pressenties sont :

**1/Action sociale** d'intérêt communautaire par l'intermédiaire du subventionnement des Missions Locales. Le coût 2017 de 63 303 € correspondant à la subvention des Missions Locales est une somme déjà prévue au budget de l'intercommunalité.

**2/ Création et gestion des maisons de services au public** (PIMMS de Donzère) pour un coût de 8 000 €.

**3/ Politique de la ville** : La prise de cette compétence nécessite toutefois un temps de préparation complémentaire pour définir le champ d'intervention de la CCDSP et déterminer les conséquences du transfert de cette compétence. La CC est sur ce dernier point en attente du retour de la préfecture pour trancher sur la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire, le cabinet d'avocat et le bureau d'études finances étant en désaccords sur ce sujet.

La CCDSP va délibérer prochainement sur les compétences retenues, les conseils municipaux auront ensuite à délibérer pour formuler leur avis.

### **CENTRE DE LOISIRS –ALSH :**

Des modifications sont à apporter au règlement intérieur, projet pédagogique et projet éducatif de l'accueil de loisirs.

La période d'application de ces documents doit être identique à celle de la convention de mutualisation qui s'étend du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2018. Par ailleurs, il est proposé d'apporter des précisions sur le règlement intérieur concernant le soutien financier apporté par la CAF à cette action, de préciser que l'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants avec priorité aux enfants des communes faisant partie de la mutualisation et que le ramassage s'effectue dans les conditions d'encadrement fixées par la réglementation de la DDCS.

Une délibération est prise à l'unanimité pour les ajouts de points au règlement intérieur, projet pédagogique et projet éducatif de l'ALSH.

### **RAPPORT DU SYPP – Syndicat des Portes de Provence :**

Mr le Maire communique au conseil municipal le rapport 2016 du SYPP, sur le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets.

### **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – T.A.P :**

Le nouveau Président de la République, Emmanuel MACRON, a annoncé qu'il laisserait le choix aux communes de l'organisation des rythmes scolaires.

Bien qu'aucun texte réglementaire ne soit encore paru à ce jour, Mme PAILLARD propose une réunion de commission élargie au conseil municipal afin d'anticiper une nouvelle organisation du temps scolaire.

Ainsi, un questionnaire pourrait être transmis aux parents d'élèves pour connaître leur position sur l'organisation de la semaine scolaire ; et cela en concertation avec le personnel enseignant.

Ce dossier sera évoqué lors du dernier conseil d'école de juin et une position pourrait ainsi être anticipée. L'organisation du temps de travail du personnel municipal travaillant à l'école est aussi une organisation à prévoir.

Réunion fixée le : LUNDI 12 JUIN A 19 H 30 – MAIRIE.

## **ELECTIONS LEGISLATIVES :**

Permanence du bureau de vote pour les scrutins des 11 et 18 juin.

## **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le conseil municipal est informé d'une opportunité de procéder à une extinction partielle de l'éclairage public aux fins d'économie d'énergie.

Il y a lieu d'examiner les conditions et la mise en place de la coupure de l'éclairage public.

Une réunion de commission sera fixée.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Festivités de Pentecôte : la circulation sera fermée dans le village le dimanche 4 et lundi 5 juin. Circulation déviée par les chemins communaux ;

Sinistre au pont du Bassin : Un véhicule a percuté la pile du pont et à endommagé le grillage. Une déclaration a été faite auprès de notre assurance.

Nouveau lotissement : il est signalé que le grillage du bassin de rétention d'eau a été endommagé.

« Village préféré des Français » : Le village de La Garde-Adhémar représentera la région Auvergne-Rhône-Alpes dans l'émission télé de Stéphane Bern le jeudi 13 juin sur France 2.

Concours de Boules Intercommunal : Organisé à Colonzelle le 10 juin prochain.

**FIN DE SEANCE A 22 H 45.**